



VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 10 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaëlle MOREAU, suivant convocation transmise le vendredi 4 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BALCET Fanny, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, KIRKYACHARIAN Luc, LIMARE Camille, MOREAU Gaëlle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, SEMIOND Gérard, TURPIN-HUTTER Anne, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à KIRKYACHARIAN Luc, BROUMAUULT Olivier à LIMARE Camille

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-074 - ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES M57

Vu les états de produits irrécouvrables transmis par la Direction Départemental des Finances Publiques.

Le comptable public a exposé les diligences et les poursuites engagées pour recouvrer les titres de recettes mais les démarches n'ont pu aboutir.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui n'éteint pas définitivement la dette mais décharge le comptable public de sa responsabilité de recouvrement ;

Code Service	Date de prise en charge	Numéro de la pièce	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	06/03/2017	T-702100000126	288,89	288,89	Insuffisance actif
DIVERS	06/03/2017	T-702100000263	58,40	58,40	Insuffisance actif
DIVERS	06/03/2017	T-702100000284	16,67	16,67	Insuffisance actif
DIVERS	06/03/2017	T-702100000294	99,36	99,36	Insuffisance actif
DIVERS	06/03/2017	T-702100000380	255,56	255,56	Insuffisance actif
DIVERS	18/12/2018	T-281	2 512,45	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	03/07/2025	T-701400000014	162,50	162,50	Poursuite sans effet
DIVERS	03/07/2025	T-701400000027	56,62	56,62	Poursuite sans effet
DIVERS	03/07/2025	T-701400000027	2,10	2,10	Poursuite sans effet
DIVERS	03/07/2025	T-701400000045	81,32	81,32	Poursuite sans effet
DIVERS	03/07/2025	T-701400000045	3,01	3,01	Poursuite sans effet
DIVERS	17/02/2017	T-701200000296	7 786,34	7 786,34	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif au cadre budgétaire et comptable public ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'admettre en non valeur l'état des créances irrécouvrables envoyé par la trésorerie dont le montant global s'élève 8810,78€

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 10 septembre 2026

La présidence de séance,
Gaelle MOREAU

Le secrétariat de séance,
Maryline FISCHER